

## **Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) exhorte les députées et députés de l'assemblée législative de l'Ontario à voter CONTRE le projet de loi 168.**

Le STTP ne tolère aucune haine. Il soutient l'adoption de toute mesure législative visant à contrer la discrimination. Cependant, il est vivement préoccupé par le libellé du projet de loi, plus précisément l'adoption de la définition du terme antisémitisme de l'organisme International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA). Sur les 11 exemples qui accompagnent la définition, sept font expressément mention d'Israël, et ils ont été invoqués pour faire taire les critiques visant les politiques d'Israël à l'égard de la population palestinienne.

Selon la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'antisémitisme, comme toute forme de discrimination, est déjà illégal au Canada. Bien que l'antisémitisme s'observe malheureusement de plus à cause des actions de groupes extrémistes, vouloir empêcher toute dissidence face aux politiques d'Israël par l'adoption de ce projet de loi dans son libellé actuel ne fera qu'exacerber les tensions à l'encontre de la communauté juive.

Le STTP salue l'adoption de lois visant à combattre ce type de discrimination. Cependant, il est d'avis que la définition du terme antisémitisme, selon l'IHRA, associe toute critique d'Israël à de l'antisémitisme, ce qui pose un danger. Tout État qui souhaite instaurer une véritable société démocratique doit accepter que ses politiques soient critiquées. Mettre sur un même pied d'égalité la dissidence politique et le discours haineux nuit à la capacité d'exprimer sa désapprobation, qui est pourtant un droit fondamental reconnu par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le STTP croit à la liberté d'expression et à l'interdiction de toute forme de discrimination. Malheureusement, le projet de loi 168, dans son libellé actuel, qui reprend la définition de l'IHRA, risque de les miner toutes les deux. Le STTP vous encourage vivement à voter contre le projet de loi 168 et à travailler plutôt à l'adoption d'un projet de loi qui mettra fin à toutes les formes de discrimination sans nuire à la liberté d'expression.

*/map scfp 1979  
/bt sepb 225*